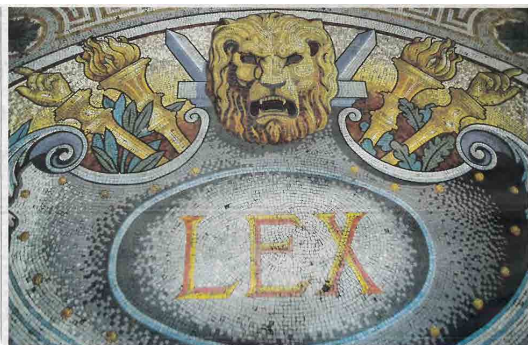


Libération, 4 juillet 2014



La cour d'assises de Paris, en 2012. Le taux d'application des lois votées en 2012 et 2013 s'établit à 64%. PHOTO J.M. SCOT

Toutes les lois de la République ne naissent pas égales

LÉGISLATION Une commission de sénateurs note que les textes initiés par le gouvernement sont mieux appliqués que ceux d'origine parlementaire.